

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada."
3 NOVEMBRE 1875.

UNE SAISON A SPA.

(SUITE.)

LETRE HUITIÈME.
De la même à la même.

Spa, 8 août.

Huit jours passés sans t'écire, ma chère L'éocadie, huit jours de pénibles inquiétudes, de soins assidus, de veilles au près de notre excellente amie dangereusement malade ! N'avais-tu pas deviné que ce ne pouvait être mes plaisirs qui me faisaient vous négliger ainsi ?

A peine ma dernière lettre était-elle partie, que madame de Villiers commença à se plaindre d'un malaise qui présentait bientôt tous les symptômes de la grave maladie dont elle a déjà failli mourir. Je me hâtai d'appeler le médecin le plus renommé de Spa qui me déclara brusquement que la position de cette dame était des plus dangereuses et qu'elle lui paraissait mortellement atteinte, qu'à moins d'un miracle, enfin, il désespérait de la sauver. Juge de mon désespoir à cet arrêt cruel : il fut si vif que pendant quelques heures, mes forces et mon courage en furent complètement abattus.

Mais, surmontant cette douleur égoïste qui m'eût empêchée de prodiguer à la malade les soins que réclamait son état, je compris mieux les devoirs d'une véritable affection, et me promis de les remplir dans toute leur étendue.

Madame de Villiers ne s'aveuglait pas sur son état et répétait souvent, au milieu des plus vives souffrances : — Ma pauvre Marthe ! quelle lourde tâche je vais vous imposer ! Oh ! si j'avais pu prévoir !

J'affectais alors un air de gaieté, en lui demandant si elle était déjà lasse de mes soins.

Elle me répondit une fois d'un ton qui m'alla droit au cœur : — Demandez à une mère, mon enfant, si les soins et la présence d'une fille chérie l'importunent jamais.

Hélas ! les larmes me vinrent aux yeux, en songeant quelle excellente amie j'allais perdre.

Monsieur de Lucknow venait lui-même, plusieurs fois par jour, s'informer de l'état de Madame de Villiers, témoignant ainsi du sincère attachement qu'elle lui inspire. Madame d'Imbert et Valentine paraissaient aussi s'intéresser à la malade, en envoyant fréquemment prendre de ses nouvelles.

Le docteur, devenant de plus en plus alarmant, je crus devoir écrire à madame d'Ormesson, ne voulant pas qu'elle se crût en droit de m'accuser de l'avoir tenue éloignée de sa tante lorsque celle-ci se mourait. Cependant, connaissant le peu de sympathie de notre vieille amie pour son unique héritière, ce fut avec une vive répugnance que je pris cette résolution. J'eus soin, toutefois, de recommander à madame d'Ormesson d'avoir par ignorance la maladie de sa tante, jusqu'à son arrivée à Spa, et de ne faire nulle mention de ma lettre.

Elle répondit à cet appel avec un empressement que j'aurais voulu attribuer à de l'affection, si elle n'avait elle-même pris à tâche de détruire cette opinion. Ce n'est pas qu'à sa première entrevue avec notre chère malade, elle ne se répandit en protestations de tendresse, exprimant les regrets les plus vifs de la trouver dans un aussi fâcheux état ; mais, après avoir payé aux bienfaits cet indispensable tribut, elle crut sans doute qu'on ne pouvait exiger davantage et madame de Villiers s'étant tournée du côté de la muraille, comme si elle voulait dormir, sa nièce se mit aussitôt à m'entretenir longuement, quoiqu'à demi-voix, des incidents les plus futiles de son récent voyage. Fatiguée, excédée de ce verbiage, il me revint en mémoire ce trait que lui avait décoché notre pauvre amie dans l'un de ses moments de malicieuse gaieté : Juliette est pour moi un parlement sans vacances.

Comme je n'ouvrais la bouche que pour témoigner la crainte de voir interrompre le repos de la malade, madame d'Ormesson abrégua sa visite, ce dont je lui sus fort bon gré.

Aussitôt après ce départ, madame de Villiers, ne feignant plus de dormir, dit en me regardant attentivement : — Jo suis donc bien malade, Marthe, que vous ayez cru devoir appeler ma nièce ?

Pour détruire cette fâcheuse impression, je me mis à entasser mensonges sur mensonges ; mais il n'est pas facile de tromper un si fin observateur, dont l'air de profonde incertitude me désolait.

Je me demandai alors s'il n'eût pas été préférable d'encourir les reproches de madame d'Ormesson, et ce doute me poursuivit de la manière la plus pénible. Elle s'est logée dans notre hôtel, et dix fois par jour, faisant acte de présence dans la chambre de la malade, l'accablait de questions sans s'apercevoir qu'elles restaient presque toujours sans réponse.

Ce bavardage est d'autant plus insupportable, L'éocadie, qu'il accuse une excessive personnalité. Quand madame d'Ormesson se rencontrait avec le docteur, elle commençait invariablement l'entretien par la phrase de ce genre : — Oh ! docteur, ma pauvre tante a bien souffert ! guérissez-la donc promptement.

Puis, sans aucune transition, elle se mettait à prier de ses propres maux qui ne lui laissaient ni trêve ni repos, et pour lesquels elle cherchait vainement un remède.

Il est arrivé quelquefois que le docteur, plus homme du monde peut-être que médecin zélé et dévoué à ses malades, écoutait avec trop de complaisance cette jeune et jolie femme qui voulait qu'on s'apitoyât sur des souffrances que démentait une éblouissante fraîcheur.

Pendant ce temps, j'avais toutes les peines du monde à contenir mon mécontentement ; moi, qui aspirais depuis de longues heures après cette arrivée du docteur à qui je voulais communiquer le résultat de mes observations pendant toute une nuit de veille et d'inquiétudes.

Madame de Villiers, à qui rien n'échappe, me dit un jour : — Ayez patience, mon enfant, quand Juliette aura fini, mon tour viendra.

Puis, quand le docteur et madame d'Ormesson nous eurent quittés : — Marthe, ajouta-t-elle, cet homme-là me laissera mourir.

Et comme je protestais contre cette désolante conviction : — Quelle différence, poursuivait-elle, avec mon vieux Baumart, si soigneux, si dévoué ! Que ne suis-je partie plus tôt !

Ce regret me déchirait le cœur. Je proposai à notre pauvre amie d'appeler un autre médecin ; elle s'y refusa positivement, alléguant avec raison peut-être qu'il ne voudrait pas paraître blâmer le traitement d'un confrère plus célèbre que lui.

— A la grâce de Dieu ! poursuivait-elle. Cependant j'aurais voulu vivre assez longtemps pour mener à bonne fin une affaire qui me tient singulièrement à cœur.

(à suivre.)

Lettres de Rome.

Rome, 19 septembre.

Les pèlerins de diverses nations, français et américains surtout, donnent une certaine animation à la ville de Rome, d'ordinaire si triste et si abandonnée au mois de septembre. Le *buzzurro* contemple ces hôtes d'un regard convoitise ; il leur suppose les poches pleines de *marenghi* (pièces de 20 francs), tandis que le garibaldien les enveloppe d'un regard de fureur. Pour les garibaldiens, les pèlerins représentent le moyen âge, l'inquisition, l'ignorance, la réaction. Avant tout, le garibaldien est abruti : nourri des préceptes du héros, il ne comprend rien à rien. Quand il a épuisé quelques blasphèmes et quelques lieux communs de la secte, il croit avoir fait preuve de vaillance et de science.

Mais les pèlerins, je vous l'affirme, ne tiennent aucun compte de ces choses : ils jugent sainement de l'état de Rome et y savent voir une épreuve destinée à épurer le clergé, les fidèles et la société chrétienne tout entière.

Voulez-vous connaître l'accueil courtois et noble que la révolution fait à S. Em. le cardinal Mac-Closkey. Voici :

Une feuille à images représente le pieux archevêque sous la figure d'un âne caparçonné de dollars : il porte un collier sur lequel on lit : *Mac-Closkey* ; le collier est surmonté d'un perroquet. A la porte du Vatican, un Suisse en faction gambade de joie et, du haut d'un balcon, le cardinal Antonelli, accosté de deux prélats, tend les bras vers l'âne, tandis que d'une fenêtre sort une main béniante, qui est celle du Pape. En légende, on lit ces mots :

Viens, ô Frère, et verse tes larmes dans nos larmes.

Et des drôles publient, impriment

de telles choses ! Le pouvoir ne s'élève même pas, peut-être en rit-il. Que dirait-il cependant si des feuilles catholiques appliquaient au roi et à l'empereur Guillaume qui vont se rencontrer à Milan, une caricature dans le genre de celle que je viens d'indiquer ?

L'Italie est en fêtes du nord au midi. Partout des congrès, des expositions, des concours d'art et d'industrie. Les consorts en tirent beaucoup de vanité et s'efforcent d'en conclure que le bien-être, la joie, la sécurité sont au comble.

Ces fêtes — trop multipliées peut-être — retiennent, dit un des organes plus ministériels, comme un amer reproche à ces sectes (*sic*) qui haïssent le nouveau régime politique, si elles (les sectes) considéraient comment à elles (les fêtes) président toujours la plus parfaite union et la plus franche gaieté ; attitude qui n'est certes pas celle d'un peuple qui souffre, comme l'affirment furieusement (*rabbiojamente*) les cléricaux, ni d'un peuple politiquement mécontent, comme le présume l'intransigeante et intolérante démocratie.

Que le régime se fasse illusion à lui-même, c'est déjà difficile ; qu'il fasse illusion aux autres, c'est impossible. Souvent, les fêtes marquent la veille des catastrophes. On voit presque toujours les banquiers et les industriels donner de grandes fêtes au moment où ils vont faire faillite ou lever le pied.

L'Italie viendrait jeter de la poudre aux yeux de l'Europe. Reste à savoir si l'Europe prend ses fêtes au sérieux.

FRANCE.

Paris, 23 septembre 1875.

Il ne suffit pas à nos adversaires de dénoncer la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur comme une menace pour la société moderne et pour la paix publique en Europe, ils attaquent déjà l'enseignement futur des universités libres, en le déclarant d'avance contraire aux lois et opposé au progrès de la science. Le *Siècle* ne s'épargne pas à cette besogne.

Après avoir examiné quel sera l'enseignement du droit dans les facultés catholiques, il promet d'en venir à celui de la médecine, non sans affirmer d'abord que de toutes les sciences la médecine est celle que le parti clérical est plus hors d'état d'enseigner. Pour les autres, peut-être consentirait-il à lui trouver un peu plus de compétence, si le susdit parti clérical se bornait à enseigner la chimie et la mathématique comme tout le monde ; mais qu'est-ce que pourra être l'enseignement catholique des sciences ? Le *Siècle* est perplexé. Ces mots lui semblent jurer de se voir accablés ; il s'étonne de les inscrire lui-même en tête de son article, comme s'il pouvait y avoir une science catholique et une science protestante, une science israélite et une science libre penseuse !

Le *Siècle* a raison sans le savoir : il n'y a qu'une science.

Ce sont les différentes manières de connaître qui produisent la diversité des sciences ; car l'être est un en soi.

Comme la science ne peut avoir pour objet que ce qui existe, Dieu étant l'Être par excellence, par qui toutes les autres choses sont, toutes les sciences se rapportent nécessairement à lui, et sont unes entre elles, puisqu'elles ont le même objet.

Dieu, créateur universel, est donc toute la matière de la science. Selon qu'il est connu et considéré, soit en lui-même, soit dans ses œuvres, il donne lieu à des sciences diverses.

Ainsi, les sciences sont les différents aspects extérieurs de Dieu pour l'homme.

Le *Siècle* voit par là que s'il n'y a qu'une science, il y a plusieurs manières de l'enseigner.

La science qui nie Dieu n'est pas la même que celle qui l'affirme. Chacune d'elles procède d'un principe différent pour arriver à des conséquences nécessairement opposées. L'une supprime le Créateur, l'autre le met à sa place dans le monde. Entre elles c'est la différence de l'infini.

Puisqu'il y a une science matérialiste, qui rejette Dieu et l'ordre surnaturel, le *Siècle* doit comprendre qu'il y ait aussi une science catholique fondée en Dieu, qui proclame la création et la rédemption.

Jusqu'à ce que la première ait prouvé que Dieu n'existe pas, les libres penseurs eux-mêmes doivent admettre que la science catholique vaut au moins, comme hypothèse, autant que la science matérialiste. Elle a même sur l'autre des avantages incontestables.

Dès le premier mot, quand on lui demande ce qu'est la matière, la

science matérialiste reste à court. Elle qui prétend se passer de Dieu, ne peut même pas définir son propre objet. Ses docteurs disputent là-dessus à l'infini. La science catholique a du moins une définition de la matière ; elle seule peut faire entendre ce que celle-ci est par opposition à l'esprit. C'est encore à elle qu'il faut demander la réponse aux questions qui se posent au début de toutes les sciences particulières. Jamais, ni les géomètres n'ont pu définir l'espace, ni les mathématiciens le temps, ni les physiologistes la force. Ils ne savent point ce que c'est ; ils ne connaissent pas la chose dont ils parlent le plus. Sans Dieu, en effet, on ne peut pas plus concevoir l'espace que le temps, ni la force que la loi. Avec lui, au contraire, tout se définit et s'explique.

Les mots vagues, les agents hypothétiques sont remplacés par des réalités. La science prend corps, elle devient vraiment quelque chose.

Le *Siècle* comprend-il maintenant ? Par la science catholique, nous entendons l'enseignement catholique des sciences. Ce n'est point une innovation due à la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Il y a dix-huit siècles que la science catholique se fait. Les plus grands savants, les Vincent de Beauvais et les Roger Bacon, les Copernic, avec les Newton et les Kepler, les Leibnitz, les Pascal, les Linné, les Ampère, tous ceux qui ont mis Dieu au fondement de leur science, sont nos maîtres. C'est leur tradition que nous voulons continuer, c'est leur enseignement que nous prétendons opposer aux élucubrations du positivisme et du charlatanisme.

Pascal, qui a plus fait pour la science que tous les Naquet et les Littré modernes, a dit avec son génie autant qu'avec sa foi : " Qui connaît Jésus-Christ, connaît tout et la raison de tout. " Toute la science est là ; car Jésus-Christ est le Verbe par qui tout a été fait ; il est l'éternelle parole du Créateur, la grande explication du monde.

La science catholique consiste donc à faire de Dieu le centre de toutes les sciences, en mettant en lui leur principe et leur unité. Qui oserait dire qu'il peut y avoir une autre science que celle-là, si Dieu existe ; et qui pourrait affirmer qu'il n'existe pas ?

La science catholique est une conséquence nécessaire de l'existence de Dieu.

ARTHUR LOTH.

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, a reçu de notre Saint-Père le Pape un bref dont voici le texte :

BREF DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE AUX MEMBRES DU CONGRÈS DE REIMS.

A notre vénérable frère Benoît-Marie, archevêque de Reims, et à tous les membres du congrès de l'Union des œuvres catholiques.

PIE IX, PAPE.

Vénérable frère et chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, a reçu de notre Saint-Père le Pape un bref dont voici le texte :

BREF DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE AUX MEMBRES DU CONGRÈS DE REIMS.

A notre vénérable frère Benoît-Marie, archevêque de Reims, et à tous les membres du congrès de l'Union des œuvres catholiques.

PIE IX, PAPE.

Vénérable frère et chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, a reçu de notre Saint-Père le Pape un bref dont voici le texte :

BREF DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE AUX MEMBRES DU CONGRÈS DE REIMS.

A notre vénérable frère Benoît-Marie, archevêque de Reims, et à tous les membres du congrès de l'Union des œuvres catholiques.

PIE IX, PAPE.

Vénérable frère et chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, a reçu de notre Saint-Père le Pape un bref dont voici le texte :

BREF DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE AUX MEMBRES DU CONGRÈS DE REIMS.

A notre vénérable frère Benoît-Marie, archevêque de Reims, et à tous les membres du congrès de l'Union des œuvres catholiques.

PIE IX, PAPE.

Vénérable frère et chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, a reçu de notre Saint-Père le Pape un bref dont voici le texte :

BREF DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE AUX MEMBRES DU CONGRÈS DE REIMS.

A notre vénérable frère Benoît-Marie, archevêque de Reims, et à tous les membres du congrès de l'Union des œuvres catholiques.

PIE IX, PAPE.

Vénérable frère et chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, a reçu de notre Saint-Père le Pape un bref dont voici le texte :

BREF DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE AUX MEMBRES DU CONGRÈS DE REIMS.

A notre vénérable frère Benoît-Marie, archevêque de Reims, et à tous les membres du congrès de l'Union des œuvres catholiques.

PIE IX, PAPE.

Vénérable frère et chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, a reçu de notre Saint-Père le Pape un bref dont voici le texte :

BREF DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE AUX MEMBRES DU CONGRÈS DE REIMS.

quelle récompense vous réserve le Père céleste ? Excité par cette espérance, continuez de grand cœur à développer l'œuvre que vous avez entreprise ; enlevez à l'impie sa proie, ramenez à Jésus-Christ les brebis qui ont été ravies, rendez à la patrie ses citoyens, aux enfants leurs pères, aux parents leurs fils, au travail des ouvriers utiles, et ainsi faites en sorte, dans la mesure de vos forces, de raffermir la société qui chancelle sur ses bases.

Pour cette œuvre si grande, Nous vous souhaitons tous les secours d'en haut, et Nous désirons vous en donner le gage dans la bénédiction apostolique que Nous vous accordons de tout notre cœur, à vous, vénérable frère, et à tous les membres du congrès de l'union des œuvres ouvrières catholiques.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 16 septembre de l'année 1875, la trentième de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Lettres de Suisse.

Jura bernois.

Vous avez donné le texte entier de l'odieux loi qui frappe le clergé jurassien d'un véritable ostracisme. Malgré les constitutions fédérale et cantonale qui réservent et garantissent le libre exercice du culte privé, le grand Conseil de Berne, par une loi draconienne, interdit à toute une classe de citoyens les fonctions du culte privé. Tous les prêtres qui sont connus pour faire résistance aux ordres de l'Etat, c'est-à-dire qui ont déclaré solennellement vouloir rester fidèles à leur évêque et à leurs devoirs, tous les prêtres du Jura, par conséquent, sont frappés par cette loi et ils encourrent un an de prison et 1,000 fr. d'amende, s'ils se permettent de remplir un acte quelconque de leur ministère, même dans le secret du culte privé. La loi, votée par une immense majorité, ultra-radical et ultra-protestante, va être soumise au vote du peuple bernois, qui votera en masse pour écarter la minorité catholique du canton.

N'oubliez pas que nous sommes 60,000 catholiques contre 450,000 protestants, la plupart radicaux pur sang. Nous n'avons plus d'espoir que dans les autorités fédérales préposées à la garde de la constitution suisse, violée ouvertement par la loi bernoise. Un recours porté par les députés jurassiens au conseil fédéral réclamera la liberté du culte privé, que Berne veut nous enlever. Si le conseil fédéral rejette ce recours, nous irons jusqu'au conseil national et au conseil d'Etat, qui sauront rendre justice à 60,000 catholiques traités comme des parias par le radicalisme bernois. Malgré ces mesures tyranniques, les cures, exilés du Jura n'en rentrent pas moins dans leurs paroisses le 15 novembre prochain. Ils estiment que leur présence seule au milieu de leurs ouailles sera déjà un très grand bien et la loi bernoise, ne leur laissant que le droit d'habiter dans leur pays, ils veulent du moins user de ce droit et retourner à leurs paroisses, au risque de retrouver les gendarmes, la prison et les amendes de la radicalité bernoise.

Les populations continuent à être admirables de courage, de patience, de foi et de dévouement à l'Eglise.

En vain, les gouvernements radicaux interdisent à l'évêque de Bâle l'exercice de ses fonctions pastorales sur le territoire de leurs misérables républiques. Les fidèles laissent là les terres où le pas d'un évêque est interdit, et ils vont en masse trouver leur évêque sur un sol plus hospitalier et encore chrétien. C'est ainsi que, le 16 de ce mois, la ville de Bâle a envoyé à Mgr Lachat treize wagons pleins de ses enfants, venant recevoir à Altishofen, sur le territoire de Lucerne, le sacrement de confirmation.

Le digne curé de Bâle, trois de ses vicaires et les membres du conseil de fabrique, accompagnés et dirigés par ces jeunes chrétiens, récitant le chapelet ou chantant des cantiques. La cérémonie fut des plus émouvantes. L'évêque de Bâle fit entendre des accents de tendresse et de douleur qui émuèrent toute l'assistance et firent couler des larmes. Bâle a une paroisse catholique qui compte 12,000 âmes pleines de ferveur et de foi. Depuis un an, un apostat allemand s'est installé dans un temple que la ville s'est empressée de mettre à sa disposition, mais les francs-maçons, ennemis de l'Eglise, vont seuls à ses offices. Les catholiques n'en sont que plus ardents à remplir fidèlement leurs devoirs et à se montrer des fils dévoués de

a sainte Eglise.

Après les Bâlois, sont arrivés les Soleurois, conduits, eux aussi, à Altishofen par des trains spéciaux qui avaient peine à contenir ces milliers de catholiques accourant à leur évêque pour recevoir le Saint-Esprit. Le Jura avait aussi député près de mille enfants et jeunes gens du val de Laufen, qui s'étaient joints à leurs voisins de Dornacher-Thierstein pour faire ce pieux voyage et retrouver sur une terre plus libre leur évêque et leur père. Ces démarches si touchantes, qui se répètent souvent, sont une immense consolation pour Mgr Lachat, si cruellement éprouvé par la guerre qui est faite à toute institution catholique dans son malheureux diocèse.

Le scandale du clergé vieux-catholique va croissant. Toutes les barrières tombent et chacun suit sa voie corrompue. Les journaux annoncent le prochain mariage de l'intrus Mirlin, qui siège à Saint-Imier. Ce prêtre éhonté a envoyé partout dans le Jura des lettres de faire-part, où on lit ces mots étranges : " Monsieur Mirlin, curé de Saint-Imier, à l'honneur de vous faire part de son prochain mariage avec mademoiselle Marie Roux, de Paris. " Les bans des futurs sont affichés à Saint-Imier.

Mirlin appartient au diocèse de Dijon, et la *Paristenne* qu'il se propose de prendre pour femme est tout simplement née, comme lui, dans son village, à Perrigny (Côte-d'Or) et, comme lui, installée à Saint-Imier, depuis l'arrivée en ces parages de son compatriote.

Mirlin a été vicaire à Saint-Jean-de-Losne, puis curé à Bessey-en-Chaulnes, et enfin surveillant à Arcueil, d'où il a dû partir, il ne dira pas pourquoi. A Saint-Imier, il s'est emparé d'une église splendide, bâtie avec les deniers de la charité catholique, recueillis en France par le digne et courageux curé Mance. Il prêche dans le vide, mais les pauvres catholiques de Saint-Imier doivent chercher, dans une salle d'auberge ou dans un enclos étroit et incommode, un asile pour leur culte proscrit de l'église bâtie pour eux et par eux !

Vous avez annoncé, il y a quelques jours, la mort de M. l'abbé Hennet, administrateur de l'importante paroisse de Neuilly. Le vénérable cardinal de Paris, en pleine retraite du clergé diocésain, a fait l'éloge de ce digne prêtre, dont il a relevé les vertus sacerdotales et en particulier l'admirable désintéressement. La paroisse de Neuilly a fait à son pasteur de splendides funérailles, et la foule innombrable qui conduisait à sa dernière demeure le prêtre de Jésus-Christ, attestait par ses larmes l'estime et la reconnaissance que M. l'abbé Hennet emportait avec lui dans la tombe.

M. l'abbé Hennet était de ce Jura bernois qui souffre si courageusement la persécution. Il était né à Delémont, le 9 août 1822.

Il fit, à Porrentruy et à Fribourg, puis à Strasbourg, et enfin à Munich de brillantes études. Docteur en théologie de la Sapience, à Rome, chanoine honoraire de Soissons, il fut d'abord attaché comme directeur et professeur d'hébreu à l'école des Carmes, qui n'eut qu'une existence éphémère. Puis il passa comme vicaire à Saint-Eustache, à Montmartre, à Passy, à Neuilly où il fut, en 1867, chargé de l'administration de la paroisse. M. l'abbé Hennet, dans tous ces postes, sut se montrer toujours un prêtre modèle, instruit, plein de zèle et de dévouement dans l'exercice de ses fonctions pastorales.

La guerre et la Commune l'avaient cruellement éprouvé ; c'est dans les angoisses de ces terribles jours qu'il contracta le germe du mal auquel il vient de succomber. Le Jura perd en lui un prêtre dévoué, plein de sympathies pour les malheurs de son pays, très cher à l'évêque de Bâle, qui a pu consoler ses dernières souffrances en lui apportant la joie de sa visite et de ses bénédictions.

ST PIERRE DE ROME. — Les restaurations, commandées par Pie IX à la coupole de Saint-Pierre, seront bientôt terminées. Elles ont consisté à réparer la maçonnerie et à changer la couverture de plomb jusqu'à la boule. Chaque branche a coûté 15,000 fr. Il y en a seize.

C'est le Saint-Père qui a supporté ces frais et qui y a pourvu avec les fonds de l'Eglise. On voit que le denier de Saint-Pierre a son emploi et son placement au grand jour.

Aucune réparation n'avait été faite à la coupole depuis Benoit XIV.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE

FEUILLETON.—Une saison à Spa.
France.
Lettres de Suisse.
Lettres de Rome.
Un Bref du Pape.

Montréal-Ouest.

M. Workman est élu par une majorité de 50 sur 4,550 voix enregistrées. M. White a ainsi obtenu 2,250 voix. Ce n'est pas assez pour représenter cette division, mais c'est suffisant pour enlever à la défaite toute amertume et la rendre même glorieuse. C'est la quatrième fois que M. White est défait, et toujours par d'infimes minorités; la première fois sa minorité fut de 9, et la seconde de 7. Il y a ainsi une certaine fatalité qui semble s'attacher à sa candidature. Pourtant il est peu d'hommes, au Canada, dont la présence en chambre soit plus vivement désirée. Esprit large autant que cultivé, essentiellement gentilhomme, orateur marquant, écrivain des mieux doués, caractère sympathique et dévoué, M. White occupe une des premières places dans la presse et parmi nos hommes publics, et sa réputation d'homme éminent est faite. La carrière de journaliste qu'il a embrassée compte pour beaucoup parmi les causes de ses défaites électorales. Autant cette carrière initiale à tous les secrets de la chose publique et rend propre aux luttes parlementaires, autant elle rend ardent l'hostilité des adversaires.

Le journaliste consciencieux a fréquemment à dénoncer des abus, à brûler les traites, à dévoiler les scandales. Sentinelle vigilante, il lui faut constamment faire le guet auprès du coffre public, chasser les maraudeurs, refouler la calomnie. Aussi, au jour du combat, que de haines, que de rancunes longtemps nourries en secret s'acharnent à l'œuvre de vengeance, grossissent le nombre des adversaires, alimentent leur ardeur! M. White, dont la plume habile et convaincue avait tant de fois stigmatisé la corruption des purs, a été victime de sa sincérité et de son dévouement à la chose publique.

Autant le parti de la réforme souffrait des écrits de M. White dans la presse, autant il redoutait son entrée au parlement. Aussi le ministère a-t-il lancé contre lui tout ce qu'il possédait d'amis, d'agents, d'employés, et l'on sait si depuis quelque temps il y en a de ces derniers. M. White, lui, n'avait pas de places à offrir à ses amis, il n'avait que son patriotisme et son talent.

La position de M. White était éminemment désavantageuse comme candidat de l'opposition. Il blâmait la politique financière et de chemins de fer du gouvernement d'Ottawa. M. Workman la blâmait aussi. Mais l'on disait aux électeurs: le gouvernement acceptera plutôt les avis d'un partisan qu'il ne se conformera aux vus d'un adversaire. Cet argument était très-captieux. Montréal est directement intéressé dans tout ce qui concerne le tarif; bien des électeurs de la division, désapprouvant la politique financière du gouvernement, ont voté pour M. Workman, dans l'espoir d'engager le gouvernement à modifier cette politique. D'autres ont craint de vexer le pouvoir en éliminant M. White, et d'empêcher l'agrandissement du canal. D'autres encore espèrent des situations et sont engagés dans cette course aux emplois qui se poursuit, avec une ardeur vertigineuse, sous ce pouvoir décidé à faire vivre une moitié du peuple aux dépens de l'autre moitié. Enfin M. Workman, homme puissamment riche, se donnait comme le représentant de la classe manufacturière, ouvrière et commerciale.

On disait: Voyez comme le parti de la réforme aime les ouvriers: il a fait d'un maçon un premier-ministre! Bon nombre ont cru qu'en votant pour M. Workman, ils votaient pour leur propre glorification.

Le sentiment national a été exploité aussi. On a accusé M. White d'avoir écrit autrefois contre les émigrants canadiens-français. C'était une fausseté, mais elle a été tant répétée qu'il en est resté quelque chose.

A tous ces moyens d'attaque, on en a ajouté un autre qui n'a pas été le moins effectif. M. White a été accusé d'être franc-maçon. On portait le représentant revêtu des insignes du grand-maître a été distribué à profusion par ceux qui disaient naïvement aux protestants: "les conservateurs conspirent contre vos libertés! N'ayons nous pas le droit, à notre tour, de dire aux protestants: "voyez comme les libéraux se moquent bien de vos libertés, et ne se font pas scrupule d'exploiter contre vous vos croyances religieuses."

Quand tant de passions étaient soulevées, quand le gouvernement croyait son existence sérieusement menacée, quand tant d'intéressés personnels étaient en jeu, comment

jeu, la lutte devait être ardente et elle l'a été. D'un côté il y a eu l'argent à flots, dit-on, la reconnaissance active de nouveaux employés, le besoin de faire la cour au pouvoir, la crainte de vexer ce dernier et d'empêcher Montréal d'obtenir justice, les haines accumulées contre le censeur quotidien des gouvernements; de l'autre il y a eu le patriotisme de la conviction et des principes. M. White n'avait qu'un drapeau pour lutter contre l'armée des grands et petits employés présents et futurs. Son drapeau a réuni 2,250 vaillants soldats qui, avec le pays entier, ont acclamé celui qui le tenait si énergiquement.

Il ressort de cette lutte, au point de vue de la politique générale, un fait saillant qui doit frapper tous les esprits. C'est que M. Workman n'a pas osé se lancer dans l'arène comme approbateur de la politique financière du gouvernement. Le vote donné, s'il est favorable au candidat de la réforme, n'en renferme pas moins une censure à l'adresse du grand incapable.

Le passé de M. White nous est garant que de son côté il n'y a eu aucune corruption, et que si l'élection est contestée, cela lui fournira une seconde occasion de recevoir de nouvelles félicitations d'une cour, sur l'honorabilité de sa conduite et le désintéressement de ses partisans.

Dans un de ses discours, en 1849, l'Hon. Louis Joseph Papineau prononçait les paroles suivantes:

"Il n'y a rien de plus important dans un pays que d'inspirer la confiance dans les cours de justice et je crois qu'on a tout fait pour diminuer la confiance dans les nôtres. Depuis le système qui a été introduit, d'après ce qu'on se plaît à appeler gouvernement responsable et dont on n'a que l'ombre imparfaite, les partis tour à tour ont nommé comme juges les hommes les plus fortement lancés sur l'arène parlementaire; c'était tandis qu'on était encore tout bouillant, tout fatigué des discussions parlementaires qu'on passait d'un bon, de la chambre sur le banc. Si on eût su ce qu'était un véritable "gouvernement responsable," on eût compris qu'il eût été mieux de prendre les juges en dehors de la Chambre. Cette chambre ne doit pas être un marche pied pour parvenir aux emplois, surtout aux places de juges."

En 1850, il ajoutait:

"Rien d'aussi détestable que ce système de nominations judiciaires. Il fait qu'on a vu des juges porter sur le banc de la justice toute leur animosité politique."

Nous ne partageons pas entièrement ces idées, bien que nous trouvions que le parti libéral abuse peut-être de son droit de caser ses chefs. Si le principe émis par M. Papineau est trop absolu, pratiquer tout le contraire est ruineux pour un parti. A ce point de vue, nous ne nous plaignons pas de ce que font nos adversaires.

Le *Franc-Parleur* se plaint de ce que nous avons changé le terrain de la lutte par notre dernier article à son adresse, et il nous demande une réponse catégorique à la question suivante:

"Est-il permis, oui ou non, de combattre le libéralisme d'un dignitaire de l'Eglise, lorsque ce dignitaire fait des livres et des brochures, ainsi que des articles de journaux, au profit de cette erreur?"

Ce dignitaire est Mgr. Dupanloup, et c'est au sujet de ce dernier que la lutte a commencé entre le *Franc-Parleur* et l'*Evénement*. Ce dernier nous a mis en cause, et nous avons protesté, déclarant que nous ne voulions pas intervenir. Sur ce, le *Franc-Parleur* nous a taxé de faiblesse. Nous avons répondu que nous avions assez à faire avec les libéraux du Canada, et nous croyons nous être assez occupé de ces derniers pour n'avoir pas mérité le reproche de pusillanimité. Un débat s'en est suivi, et nous désirons qu'il termine.

Telle que posée, la question du *Franc-Parleur* fait abstention de mandements, lettres pastorales ou sermons; elle parle seulement de livres, brochures et articles de journaux. De cette façon la réponse serait excessivement facile, mais nous persistons dans notre abstention complète du débat entre le *Franc-Parleur* et l'*Evénement*. Nous avons nos motifs pour cela, et nous ne nous croyons pas plus obligé de les communiquer au *Franc-Parleur*, que nous nous croyons tenu de répondre aux questions qu'il lui plaît de nous poser. Si nous avons tort, et si le *Franc-Parleur* sert la cause catholique mieux que nous, nous n'en serons pas jaloux, et nous l'en félicitons de tout cœur.

Le gouvernement fédéral a accédé à une partie de la demande de Manitoba, et a consenti à augmenter ses subsides annuels, les portant de \$70,000 à \$90,000. Cet arrangement est sujet à l'approbation du Parlement, et les Manitobains s'en déclarent satisfaits. Nous donnerons vendredi de plus amples détails sur les conditions imposées par le cabinet quant à l'augmentation des subsides, nous la croyons juste et nécessaire.

Les Tanneries.

L'honorable juge Johnson a rendu jugement samedi dans la cause intentée par le gouvernement pour faire annuler l'échange des Tanneries. Il a maintenu l'échange, déclarant qu'il n'était entaché d'aucune fraude qu'il n'était pas désavantageux à la Province, et que la Couronne n'avait pas excédé ses pouvoirs. Nous résumons sous peu le motif minutieux et savant de l'honorable juge.

—Quelle différence y a-t-il entre M. Mackenzie et M. White?

—Tiens c'est bien simple: M. White est un franc-maçon et M. Mackenzie est un maçon pas franc.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer le lieutenant-colonel l'Honorable Edward George Percy Littleton, *Grenadier Guards*, Secrétaire du Gouverneur Général du Canada.

Le lieutenant-colonel l'Honorable Edward George Percy Littleton, *Grenadier Guards*, Secrétaire Militaire.

Nous lisons dans le *Bien-Public*:

"CONTRAT DU CANAL.—Nous apprenons que le contrat pour les travaux d'agrandissement de la section No. 53, du canal de Lachine, a été accordé à MM. McNamee, Gaherty et Fréchette, qui sont en mesure, maintenant qu'ils ont terminé leurs travaux dans le port, de pousser ceux de cette section avec vigueur, tel qu'exigé par le contrat. Il est heureux que ces travaux importants se fassent maintenant, d'autant plus, qu'en fournissant de l'ouvrage à plusieurs personnes, ils contribueront à soulager la misère que l'on redoute tant pour la classe ouvrière durant l'hiver qui approche.

Les contracteurs ont pris comme associé M. Nish, ci-devant ingénieur en chef des commissaires du havre."

Nous croyons que M. Fréchette, l'un des heureux contracteurs, était ci-devant de Lévis.

Conseil-de-Ville.

Vendredi, 28 oct.

Son Honneur le maire fait au Conseil le rapport de sa mission à Outaouais. Il dit que les citoyens et le Conseil ont contracté une lourde dette de reconnaissance envers l'hon. M. Cauchon et l'hon. M. Thibault, pour la bonne volonté que ces deux ont montrée pour se conformer à la demande du Conseil, et pour l'étude profonde qu'ils ont faite de la question, ce qui a été démontré à l'évidence par la manière dont ils ont répondu à toutes les questions du premier ministre. Ce dernier lui-même a prouvé qu'il connaissait parfaitement la question en litige. Il a exprimé qu'il appréciait l'extrême importance pour Québec d'avoir un bassin de radoub dans la rivière Saint-Charles, en vue de l'influence du commerce qui doit naturellement trouver un centre dans cette localité par la construction des cales sèches et autres entreprises qui doivent inévitablement apporter un surcroît de commerce à l'Ouest.

Il a été question de la dépense du creusement et de l'expropriation des terrains; il est possible que des personnes peu favorables à Québec lui ont donné à entendre que les propriétaires le long de la rue Saint-Paul demanderaient des prix exorbitants. M. Mackenzie a montré les meilleures dispositions pour Québec. Il a dit qu'une nouvelle exploration aurait lieu si la chose était jugée nécessaire.

Son Honneur dit avoir eu une longue entrevue avec Son Excellence le gouverneur général, dans le cours de laquelle ce dernier a félicité hautement le conseil de ville des grandes améliorations qu'il ont été faites dans la ville depuis sa dernière visite. Il a déclaré avoir fait compléter les plans de M. Lynn, pour les améliorations de la ville et que quand on en aurait évalué le coût, il désire connaître jusqu'à quel montant la ville serait prête à y contribuer, et qu'alors il emploierait toute son influence auprès du gouvernement fédéral pour lui faire donner la différence, attendu qu'il considère que les fortifications sont un legs fait à la Poissance et qu'elle doit le tenir en ordre.—(*Journal*.)

Ce que c'est que le "Bien Public."

Le dernier numéro du *Bien Public* contenait un trait qui le caractérise bien. On se rappelle le discours que M. L. O. David prononçait le 24 juin 1874, au banquet donné dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Il avait à répondre au toast de "Nos Gloires Nationales." Venant à parler des patriotes de 1837, il rappela en particulier le sort du docteur Chénier de St. Eustache, tué par les troupes dans lesquelles M. Thomas Workman s'était volontairement enrôlé.

"Mais quel est donc, s'est écrié M. David, ce groupe en deuil dont la vue arrache des larmes aux âmes sensibles et patriotiques? Ce sont les victimes de 1837. C'est Chénier, tombant à St. Eustache comme un héros, Chénier qui dit aux braves qui lui demandent des armes: "Attendez, vous prendrez les fusils de ceux que nous aurons tués." Chénier dont les ennemis auraient dû manger le cœur, au lieu de le porter au bout de leurs baïonnettes, afin de s'en donner. Ce sont Cardinal, de Lorimier, Daquette, Narbonne, exécutés sur l'échafaud du crime d'avoir aimé leur patrie. On appelle leur dévouement une folie. Pitié au ciel qu'il n'y eût dans le monde que de ces folies sublimes qui font les héros et soulèvent les nations! Oh! oui, à vous ce toast, nobles victimes de la liberté, infortunés compatriotes arrachés si jeunes encore aux affections de la famille, aux illusions de la vie! Honneur à l'échafaud

sur lequel vous êtes morts, car de cet instrument de supplice et d'infamie vous avez fait un piédestal de gloire." (*Bien Public*, juin 1874, mot à mot.)

Eh bien! ce même M. David s'aplatissait hier devant le même M. Thomas Workman, et oubliant ce qu'il avait dit de lui, comme de ses compagnons d'armes, l'année dernière, il n'a pas eu honte de pousser l'esprit de partisanerie politique jusqu'à se prononcer d'une manière si différenciant dans les lignes qu'on va lire. Elles font bien voir quelle est la sincérité de l'historien politique qui osait encore nous traiter d'hypocrite en même temps qu'il écrivait ce qui suit:

"Mais nous respectons aussi le courage des Anglais qui, ne partageant ni nos sentiments nationaux ni nos principes politiques, se sont crus obligés d'obéir aux ordres de leur souverain, et ont sacrifié ou exposé leur vie pour remplir un devoir qu'ils considéraient comme sacré."

Puisque, d'après votre opinion, ils remplissaient un acte de courage et un devoir sacré en tant que des insurgés canadiens presque sans armes, pourquoi, ô homme si patriote et si sincère, leur avez-vous reproché de n'avoir pas de cœur, et avez-vous dit qu'ils auraient dû manger celui de Chénier afin de s'en donner?

Patience, monsieur notre insulteur journalistique: nous viendrons bien à bout de vous faire connaître tel que vous êtes.—(*Nouveau-Monde*.)

Une lettre du Colonel Allet.

Nos empruntant au dernier numéro du *Bulletin de l'Union Allée*, la lettre suivante que le vieux Colonel Allet, ancien chef des Zouaves Pontificaux à Rome, a adressée aux Canadiens qui ont servi sous ses ordres:

Messieurs et Chers Amis,

Quelle que soit la distance qui nous sépare, je ne suis pas moins avec le plus grand intérêt l'œuvre que vous avez entreprise, et que vous poursuivez avec tant de persévérance. C'est avec la plus vive satisfaction que j'ai lu le Rapport de la dernière assemblée générale de l'UNION ALLET; il est temps que je vienne vous féliciter des résultats obtenus et vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en donnant à votre association le nom de votre vieux Colonel.

Bien qu'éloigné de mes frères d'armes depuis de longues années, je ne cesse de me reporter par la pensée au beau temps de notre cher Régiment, où tous réunis au pied du Vatican, nous acclamions ensemble le PONTIFE-ROI, l'ARCHEVÊQUE PIÉ IX.

J'espère contre toutes probabilités humaines que des jours meilleurs ne tarderont pas à nous réunir à l'ombre de notre cher drapeau, autour de la personne du CHER VÉNÉRABLE et INFATIGABLE de notre Sainte Religion. Courage donc, chers amis, et persévérance!

Au jour du danger, de la grande lutte de la Révolution contre l'Eglise et la Société, les ZOUAVES PONTIFICAUX se retrouveront au poste d'honneur à l'avant-garde de l'Armée de Dieu; ayons confiance dans notre avenir qui est celui de l'Eglise elle-même. Défendons sa cause et souffrons avec elle; nous triompherons aussi par elle et avec elle.

Les individualités peuvent disparaître, mais le corps que Dieu a fondé pour servir de rempart à son vicaire ne périra pas! Notre mission n'est pas terminée!!! De nouvelles épreuves peuvent nous être réservées, mais comme CASTEL FIDARDO fut le prélude de Mentana, la chute de Rome, nos pertes et notre captivité sont le prélude du final et éclatant triomphe.

Soyez toujours prêts afin que les événements ne puissent vous surprendre, que tout se fasse parmi vous avec ordre, constance et fermeté, en un mot, soyez semblables à vous-mêmes, car je le dis à nra grande satisfaction, pour vous comme pour tous, le passé m'est garant de l'avenir.

Continuez votre œuvre éminemment catholique, attirez à vous la jeunesse de votre belle patrie, communiquez lui votre amour de la religion, de Rome et du Pape, inculquez aux nouveaux venus l'esprit du corps, l'esprit d'obéissance et de sacrifice, réunissez-vous souvent autour de ceux que vous vous êtes donnés pour chefs, n'oubliez jamais que l'UNION fait la force, et maintenez autant que possible votre indépendance et votre liberté d'action.

Vive PIÉ IX, Pontife et Roi!

Vive le Régiment des Zouaves Pontificaux!

Souvenez-vous de votre

COLONEL ALLET.

Loche-Ville, ce 22 septembre 1875.

—

Lettre de S. G. Mgr. Lynch.

Aux remarques faites par le *Globe* sur la Lettre Pastorale de Mgr. Lévêque de Montréal relativement à l'enseignement Guibord, S. G. Mgr. l'archevêque de Toronto adresse à ce journal les observations suivantes.

Nous traduisons de l'anglais:

Monsieur,

Des lecteurs inattentifs seraient peut-être exposés à conclure de votre article de ce matin, sur la Lettre Pastorale de l'évêque de Montréal, que l'Eglise catholique enseigne que tout prêtre est supérieur à tout magistrat civil considéré comme officier de l'Etat. Ceci n'est point la vérité. Le magistrat, en sa qualité d'officier civil, est supérieur au prêtre considéré comme citoyen et peut demander qu'il soit soumis aux lois justes de son pays.

Le magistrat est inférieur au prêtre dans les fonctions sacrées de son devoir comme prêtre, par exemple, la prédication, l'administration des sacrements et l'accomplissement de toutes ses fonctions spirituelles.

Et de même qu'un soldat, un général, ou, si l'on veut, quelques-uns d'eux, ne sauraient composer une armée, ainsi un prêtre, un évêque et le

même plusieurs prêtres et évêques ne constituent pas l'Eglise entière.

Lorsque les politiciens nous disent qu'ils ne sont pas compris dans le terme sacré de—toutes les nations, est-ce que l'Evangile ne doit pas leur être prêché, ou sont-ils par là même rendus indépendants de l'Evangile?

L'Eglise est essentiellement une puissance protectrice de la société, étant chargée de garder et promouvoir les principes sur lesquels reposent cette même société.

Dire que l'Etat deviendrait tout simplement une créature de l'Eglise, et son humble serviteur ou tout au plus son scribe, si cette dernière avait la suprématie, c'est faire des figures exagérées de rhétorique.

En était-il ainsi en Angleterre avant la soi-disant Réforme? En est-il ainsi aujourd'hui? L'Eglise d'Angleterre actuelle, telle qu'établie par la loi, est bien au contraire le scribe de l'Etat chargé de tenir un registre des nominations et des décisions de la Cour des Arches et du Conseil Privé et de prêcher ce que l'Etat lui ordonne d'enseigner.

Est-ce bien le Christ qui a ainsi réglé les choses?

La lutte entre l'Etat et la Religion du Christ commença au massacre des Saints Innocents par Hérode, se continua durant la prédication publique de Jésus-Christ lui-même et s'est prolongée jusqu'au temps présent. Pendant de longs siècles, l'Empire Romain porta les lois les plus cruelles contre l'Eglise du Christ; et des lois de même nature, sous diverses formes et différents prétextes, ont aussi été portées en Angleterre, en Irlande, en Ecosse, en Chine, au Japon, en Allemagne, en Italie, en Suisse et en beaucoup d'autres pays. Nous n'espérons pas voir cette lutte se terminer avant le second avènement du Christ; en sorte que rien ne nous prend à l'improviste et rien non plus ne nous étonne. Le Christ a prédit toutes ces choses. Les malentendus et les jalousies ont cependant beaucoup contribué à exagérer le mal.

Il y a aussi une guerre de calomnie et de haine privée, que je voudrais tâcher d'apaiser de toutes mes forces. Avec votre permission, nous voudrions de temps à autre rétablir dans l'esprit public l'ordre et la vérité sur beaucoup de points, afin de rendre nos rapports plus faciles et plus chrétiens.

L'Eglise a vécu pendant des siècles en paix plus ou moins grande avec l'Etat. L'Eglise, on le sait, a toléré un grand nombre d'empiétements sur ses droits, afin d'éviter un plus grand mal.

Les choses du domaine spirituel sont supérieures aux choses du domaine temporel, comme l'âme de l'homme l'est à son corps. Cependant comme je l'ai dit plus haut, les prêtres sont, dans l'Etat, inférieurs aux autorités civiles dans les matières civiles. Il n'en est pas moins vrai que nous reconnaissons à l'Eglise du Christ le droit de déterminer quelle est la ligne qui sépare les matières civiles des choses spirituelles. Elle connaît les limites de sa propre autorité et l'expérience du présent comme celle du passé prouve amplement que l'Etat a toujours eu une disposition fatale à empiéter sur le domaine de la Religion. Comme ceci est une question de faits et d'histoire, qui demanderait beaucoup d'espace pour être traitée, nous ne vous en embarrassons pas pour le moment.

Vous remerciant pour vos nombreuses et courtoises attentions, je suis Monsieur, Votre obéissant serviteur.

JOHN JOSEPH LYNCH,
Arch. de Toronto.

Palais St. Michel, le 20 1875.

—(*Nouveau-Monde*.)

FAITS DIVERS.

LUGUBRE ET TERRIBLE.—Il est des scènes dans la vie que la plume est impuissante à décrire tant elles sont navrantes. Mais lisez plutôt, lecteurs, et voyez si celle que nous avons à raconter ici ne dépasse pas même ce que l'imagination peut créer de plus lamentable.

Samedi, à trois heures, le vapeur *Montmorency* quittait son quai, ayant à son bord un grand nombre de cultivateurs, de la Ste Famille, et de Ste Anne. Il faisait alors une vraie tempête de nord-est, et il suffit d'avoir fait voile une fois en cet endroit, par une forte brise, pour savoir combien la mer est mauvaise entre la rive nord de l'île d'Orléans et les paroisses du Château-Richer et de Ste. Anne. Cependant, malgré la fureur des flots, le vapeur se rendit heureusement jusqu'en face de la Ste. Famille. Aussi, est-il bien probable que si cette paroisse eût possédé un quai, on n'aurait pas aujourd'hui à déplorer la perte de 19 malheureux.

Les passagers à cet endroit communièrent du vapeur à terre au moyen d'un chaland. Un premier voyage se fit heureusement. Quarante-deux personnes, hommes et femmes, s'embarquèrent dans le chaland, pour le 2ème voyage. Mais à peine l'embarcation s'était-elle avancée de quelques pieds, que le vent et les flots la poussèrent sous l'aile du vapeur, et le

roulis de ce dernier la fit sombrer. On attendit alors un cri affreux, poussé par les malheureux qui se débattaient déjà au milieu des vagues en furie et cherchaient vainement leur salut.

Les employés du vapeur et les passagers qui étaient encore à bord, se dévouèrent alors au secours de ceux qui se noyaient. Les uns furent saisis par les cheveux, les autres à la gorge, d'autres enfin par les membres, et repêchés sur le pont du vapeur. Mais, hélas! dix-neuf disparurent à jamais parmi lesquels on compte 15 de la Ste. Famille, deux jeunes gens de Québec qui étaient partis en excursion de chasse, et deux inconnus.

Il y eut des actes vraiment héroïques. Un malheureux, voyant sa femme se noyer, se lança résolument à l'eau et réussit à la sauver, après une lutte terrible. Un M. Drouin a péri en voulant porter secours à son frère, qui a pu se sauver.

Dans l'une des roues du vapeur, on a trouvé deux cadavres, se tenant fortement enlaçés, et les membres raidis par le froid. Ils ont dû faire de violents efforts, car l'un d'eux avait les ongles des doigts entièrement déracinés et la mort n'avait pu leur faire lâcher prise.

M. le curé de la Ste Famille et le docteur se sont rendus à bord du *Montmorency* et ont prodigué leurs soins aux malades avec une charité digne d'éloge.

Hier, aucun des cadavres n'avait encore été retrouvé.

Voici la liste des victimes.

Madame Marquis, 60 ans. Mlle Magloire Prémont, M. F. X. Hébert 40 ans. M. Drouin, frère de M. Drouin, instituteur. Un petit garçon de 12 ans. On pense que c'est le fils de M. Hébert. M. Xavier Asselin 60 ans. Il tenait sa petite fille dans ses bras. M. Joseph Asselin, 50 ans. Madame Abraham Asselin, dont on a en aucune nouvelle, probablement perdue. M. Pierre Gesselin, 39 ans. Mlle Lapointe, M. Poulin, M. B. Marceau. Deux frères du nom de Fontaine. M. Joseph Leblond, M. Morency, M. Martel, fils. M. Jean Lapointe fils et un cultivateur de St. Roch.

Parmi ceux qui ont été sauvés, plusieurs sont grièvement blessés. On appréhende même que quelques-uns, succombent à leur douleur.

CONCERT.—Comme nous l'avons mentionné dans un numéro précédent, MM. Prune et Lavallée doivent donner concert à Québec cet automne. La date des concerts ayant été fixée depuis, nous en informons nos lecteurs immédiatement, car le premier doit avoir lieu lundi prochain, 8 novembre, à la Salle de Musique; le second concert n'aura lieu que le 18 novembre.

Inutile d'engager nos lecteurs à se rendre à la salle de musique lundi prochain, la réputation brillante de ces deux artistes les y entraînera malgré eux.

Les billets sont en vente et les sièges peuvent être réservés chez A. Lavigne, éditeur de musique, 113, rue St. Jean, et chez C. E. Holiwell, vis-à-vis le bureau de poste.

CONCERTS ET SPECTACLES.—L'on nous apprend qu'un comité des premiers citoyens de St. Roch organise un grand concert spectacle dont le bénéfice sera destiné au Corps de Musique de St. Roch.

Une autre représentation sera donnée par le comité de la société St. Jean-Baptiste, section St. Roch, et les profits de cette soirée seront consacrés à l'achat d'une bannière.

PINCÉS.—Il paraît que la police a réussi à arrêter les vauriens de la rue de la Couronne. Tant mieux!

LES FILOUTIERS.—Samedi dernier, des voleurs se sont introduits dans la résidence de Mme Faguy, commerçante du marché de St. Roch, et lui ont enlevé une petite boîte contenant \$75.

Le même jour, sur le marché Champlain, Mme Dion a eu son portefeuille enlevé dans son panier. Il contenait \$24.

DES PLAINTES GRAVES.—Les propriétaires du bateau à vapeur *Montmorency* tolèrent actuellement un abus qui peut avoir les conséquences les plus regrettables, s'ils n'y remédient le plutôt possible. C'est donc dans l'espérance qu'ils seront unanimes à rendre justice aux cultivateurs des paroisses St. Laurent et St. Jean, Isle d'Orléans, que nous nous permettons de leur révéler les faits suivants.

Samedi, le vapeur *Montmorency* quittait Québec à midi, pour se rendre au quai St. Laurent, à Berthier et à St. Thomas. Le vent soufflait très fort et la mer était houleuse. Aussi, lorsqu'il fut de ces tourmentes, les capitaines du *Bellechasse* et de l'*Express*, qui tiennent l'aligine entre l'Isle et Québec, ont-ils coutume de passer le plus près de terre possible, surtout depuis le bout de l'Isle au quai St. Jean, afin d'éviter la grosse mer. C'est ce qu'ils ont fait samedi avec le même succès que d'habitude.

Le capitaine du *Montmorency*, lui, s'y prend tout différemment dans les tempêtes. Samedi, il a lancé le vapeur en plein chenal, là où la mer était très-dangereuse, et promené ainsi dans les courants les plus à redouter, ceux dont on lui avait confié la vie. De plus,

voulant cacher son incapacité sans doute, il a fait mine d'accoster le quai St. Laurent, puis soutenant qu'il y avait impossibilité, refusa de mettre les chaloupes à l'eau pour débarquer ceux qui avaient droit d'exiger cela de lui, et est allé débarquer quarante personnes de St. Laurent, sur le quai de Berthier. Il s'y connaît tant et si bien, qu'il dirigea le vapeur sur les roches, le fit toucher une fois, et finit enfin par accoster.

Nous connaissons d'ailleurs des pilotes, marins d'une grande renommée, qui étaient samedi à bord et qui sont prêts à affirmer que tout ce qui précède est vrai; que toujours les bateaux à vapeur ont pu accoster le quai St. Laurent quand le capitaine l'a voulu, qu'il n'y avait aucun danger quelconque à mettre des chaloupes à l'eau, pour débarquer les gens.

Le capitaine du *Montmagny* a refusé d'accoster ses passagers en aucune manière, et ces derniers ont dû se débattre dans la grossièreté de langage qui n'a d'égale que sa mauvaise volonté ou son incapacité.

—Voici le sommaire de la dernière livraison de la *Gazette des Familles*: Erratum—A nos abonnés—Maurice le bon fils—Les amies de Pie IX—Changements ecclésiastiques—Informations—Nécrologie—Le Libéralisme—Les Apparitions de Notre-Dame de Lourdes—Table des matières.

—Le *Canada Central*, nouveau journal publié à Ottawa, catholique en religion, indépendant en politique. Succès et longue vie.

MORTS SUBITES.—M Vital Poulin, du Château Richer, a été frappé de mort subite dans la nuit de jeudi à vendredi dernier. M. Poulin s'était mis au lit en parfait état de santé. Dans la nuit sa femme fut éveillée par des râlements et des cris étouffés. Jugez de sa terreur en apercevant son infortuné mari se débattre dans les dernières convulsions de la mort. M. Poulin était très estimé dans la paroisse et sa mort a causé une bien douloureuse sensation.

—Le jour de la Toussaint, M. Dupil, pilote, est mort subitement, dans l'église de Ste Pétronille, Ile d'Orléans.

BLESSÉ.—On dit que M. Cinqmars, pilote, résidant à St Laurent, I. O. s'est blessé dangereusement en faisant une chute à bord du navire *Gibson Craig*, à l'anse des sauvages.

ACCIDENT.—M. John Campbell, second à bord du *Canadian*, s'est noyé en tombant en bas du quai où le steamer était amarré. Un autre employé du même steamer est aussi disparu depuis samedi.

PRISONNIERS.—Il y avait hier 132 détenus à la prison commune de ce district. Sur ce nombre 33 femmes et 4 enfants.

—Il paraît que l'enfoncement du quai de St. Laurent est remis indéfiniment.

—Le célèbre Dr. (titulaire) Stronborg, d'Allemagne, le grand entrepreneur de railroads, a suspendu ses paiements avec un passif de \$12,500,000.

RELIGIQUES PRÉCIEUSES.—M. Charles Hianvieux, le doyen des reliquiers à Québec, vient de faire don à l'Université-Laval de plusieurs objets remontant à l'incendie de l'ancienne église des Récollets, au mois d'octobre 1796.

Il y a, entr'autres choses remarquables, des charbons à demi-consumés, recueillis le lendemain du sinistre ainsi que deux vitres ayant appartenu à l'un des chassés du chœur.

Ces précieuses reliques seront exposées au musée de l'Université qui les a acceptées avec une vive reconnaissance.

L'INCENDIE DE VIRGINIA CITY.—La destruction par le feu de la majeure portion de Virginia City (Nevada) est malheureusement confirmée. L'incendie a pris naissance dans un établissement de pompes funèbres de Bistreet, et il paraît que son extinction aurait été facile si le service des pompes avait été bien dirigé. Mais on a laissé les flammes se propager à plusieurs écuries voisines, d'où elles se sont élancées de toutes parts avec une force d'autant plus irrésistible qu'il soufflait un vent très vif. Bientôt l'eau est venue à manquer, et les pompiers sont restés témoins impuissants de la conflagration.

La superficie brûlée mesure un mille de long sur trois quarts de mille de large. On a arrêté l'incendie à l'ouest en faisant sauter plusieurs bâtiments; mais à l'est et au nord les flammes ne se sont éteintes que quand il ne s'est plus rien trouvé à dévorer devant elles. Presque tous les établissements, commerciaux et industriels, la plupart des édifices publics et bon nombre de riches maisons d'habitation sont devenues la proie du fléau. Il ne reste qu'un amas de cendres des églises catholique, presbytérienne et épiscopaliennne, ainsi que de l'importante usine dite Ophir Works. En fait il ne subsiste de Virginia City que la portion appartenant à Wells, Fargo & Co., portion dans laquelle se trou-

vent les usines Chollar, Gould & Curry et Savage, Hale & Norcross. Pour comble de malheur, ces établissements ne peuvent fournir du travail qu'à un très petit nombre d'ouvriers, à cause d'une inondation survenue dans les mines.

Le nombre des résidents de Virginia City dont les résidences ont été détruites, et qui vont être contraints de chercher autre part un domicile pour cet hiver, n'est pas évalué à moins de 10,000. Ces infortunés ont trouvé un asile provisoire dans les écoles et églises non détruites par le feu. Le montant exact de la perte matérielle ne pourra pas être connu avant plusieurs jours. D'après les premières appréciations, il s'élèverait au chiffre énorme de huit millions de dollars, mais il y a lieu d'espérer qu'il ne dépassera pas \$2,000,000. Bien des mois s'écouleront avant que le travail puisse être repris sur une grande échelle dans les fameuses mines Bonanzas.

La nouvelle du désastre a causé une panique à la Bourse de San Francisco, où une baisse très forte s'est produite sur les principaux stocks.

(Courrier des Etats-Unis.)

—Que recherche une personne qui assure sa propriété contre le risque du feu? Le plus de garanties possibles, pour qu'en cas d'événements, le dommage qu'elle subira soit promptement et équitablement réparé. Par conséquent, lorsqu'on signe une police à prime fixe, ce qui frappe, attire, entraîne, détermine la résolution, c'est l'importance du capital social de la Compagnie avec laquelle on traite.

La Compagnie d'assurance sur la vie et contre l'incendie, la *Stadacona*, conduite par une direction toute Canadienne et dont l'office, à Québec, se trouve No. 20 rue St. Pierre, a un capital de 5,000,000, de piastres, entièrement affecté à la garantie des risques couverts par les polices.

—Le quinquina (*Jesuit's Bark*) est le nom antique du célèbre quinquina (*Peruvian Bark*). Ce nom lui vient de ce que les frères de cet ordre religieux furent les premiers à reconnaître l'étonnante efficacité de ses pouvoirs, comme remède. L'origine de son nom actif, Quinine, a maintenant pris place comme médecine; ses effets sont plus tolérables, plus uniformes et plus sûrs. Dans le vin Quinine de Campbell, les vertus merveilleuses de ce remède se trouvent fidèlement conservées et elles se présentent au patient sous forme d'un vin délicieux à boire. C'est un spécifique devenu à bon droit populaire, contre la perte de l'appétit, la mélancolie de l'esprit, l'indigestion, les lassitudes et tous les désordres qui se rallient aux constitutions faibles.

—Dans ce moment, l'Épizootie fait des ravages considérables parmi les chevaux, dans presque toutes les parties de la province. On comprend le prix d'un remède efficace en pareilles circonstances. L'hypophosphate et le liniment du Dr. Nehr, de Francfort, Allemagne, est un remède de la plus grande efficacité et qui a guéri, surtout durant la guerre franco-prussienne, au moins 10,000 chevaux, comme on peut le constater par les rapports officiels des médecins vétérinaires de régiments allemands.

Seuls Agents en Canada : E. D. PLAMONDON & CIE. Maison Têtu, vis-à-vis la Banque Nationale, Basse-ville, Québec.

CE QU'ON MANGE.—Il y a dans un quartier excentrique de Paris une vaste usine dont certes vous ne soupçonnez pas même l'existence.

C'est une fabrique de croûtes pour la soupe et de chapelure.

Un beau jour, l'industriel qui dirige cette usine, et qui était alors chiffonnier, s'aperçut que ses confrères ne savaient que faire des vieilles croûtes qu'ils ramassaient. Ce fut pour lui une révélation; aussitôt il se mit en relation avec les cuisiniers et les garçons de tous les restaurants et de tous les collèges, et leur acheta à vil prix les croûtes de pain laissées par les clients et les élèves. Puis avec quelques économies qu'il possédait, il se fit construire un four.

Recuites dans le four, les vieilles croûtes devinrent ce pain croustillant qu'on met dans le pot-au-feu. Les croûtes trop mauvaises furent hachées menu, et on en fit de la chapelure, c'est-à-dire ce avec quoi les bouchers et les charcutiers panent les côtelettes.

Enfin, quand notre inventeur vit que certaines croûtes mises au four n'en sortaient que carbonisées, il en fit du "noir de pain," qu'il vend aux parfumeurs comme poudre d'antifrice.

Vous voyez que rien ne se perd dans cette curieuse usine, qui maintenant a pris une énorme importance. Dans d'immenses hangars, on voit littéralement des montagnes de pain devant de grands fourneaux, qui ne s'éteignent jamais; des hommes sont là attisant sans cesse le feu.

Des jeunes filles font les paquets de croûtes au pot, auxquels on donne une tournure élégante.

Les gamins, noirs comme des nègres, emplissent de grandes boîtes de poudre, d'autres font des sacs de

chapelure.

Quant aux bénéfices, ils sont énormes, et vous pouvez en juger.

Le propriétaire de cette usine achète des vieilles croûtes 5 cent. le kilo, et il vend sa chapelure 80 cent. le litre, son pain à soupe 15 cent la livre et son noir de pain 50 cent. la livre.

Comme rien ne se perd dans la fabrique, et que la main-d'œuvre n'est pas coûteuse, cet heureux industriel est maintenant trois fois millionnaire.

Il est des clubs les plus élégants, et chaque soir, vous le voyez dans sa victoria faire le tour du lac.

Annonces Nouvelles.

Bijouteries et argenteries—Duquet & Cie.
Assemblée Générale des dames catholiques de Québec—Josephine H. Hardy
Nouveaux arrivages—I P Dery.
Reçu de Paris par le "Moravian"—A. Lavigne.
Dernières Compositions—do do
Banque Stadacona—Wm P Dean.
Trouvé.
Chemin de fer Lévis et Kennebec—Larochelle et Scott.
Chromos, Glaces de miroirs—A Belanger.
Tuyaux à gaz et à vapeur.—J & W Reid.
Nouvelles importations—Fyfe & Garneau.

DÉJEUNER.—COCO de EPS.—Agréable et reconfortant.—Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une soignée application de magnifiques propriétés du Coco bien choisi, M. Epps a pourvu nos tables à déjeuner d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs comptes de médecins.

C'est par le prudent usage, de tels régimes de nourriture, qu'on peut graduellement rétablir une constitution mauvaise au point de la mettre en état de résister à toutes sortes de maladies. Des centaines de maladies nous environnent sans cesse, prêtes à nous attaquer par le point le plus faible de notre santé. Nous éviterons plus d'une atteinte de maux, en ayant soin de bien entretenir la pureté du sang et de soigner notre constitution.—*Civil Service Gazette*.

COCO d'EPS.—Agréable et reconfortant.—La manière agréable avec laquelle ce breuvage est préparé, en a fait une nourriture favorite et généralement recommandée. Chaque paquet porte l'inscription: "James Epps & Co., Homœopathic Chemist, 48, rue Threadneedle, et 170, Piccadilly. Travaux pour la préparation de la nourriture, V Euston et Ville Camden, Londres

Avis Important aux Voyageurs.

Lorsque vous visitez ou que vous quittez la cité de New-York, épargnez-vous l'ennui et les dépenses que nécessite le transport de votre bagage, et arrêtez-vous à la **Grand Union Hotel** en face du GRAND DEPOT CENTRAL. Cette maison spacieuse et confortable possède 350 chambres, très élégamment meublées et tenues sur un pied amenant un montant de \$900,000 de dépenses. Elle possède un élévateur et toutes les améliorations modernes. Elle est tenue sur un plan européen. LE RESTAURANT, les chambres de goûter et les celliers sont approvisionnés avec ce que les marchés produisent de mieux. La cuisine est sans rivale. Les chambres pour une seule personne se louent à \$1.50 et \$2.00 par jour; cet hôtel possède des appartements spéciaux pour les familles, ou tous, tant visiteurs étrangers que ceux de la cité, peuvent jouir de l'aïance la plus luxueuse, et cela, à un prix moindre, à la GRAND UNION, que dans n'importe quel autre Hôtel de la Cité. Les omnibus et les chars urbains passent à toutes les minutes du jour, allant dans tous les quartiers de la ville.

G. F. & W. D. Garrison, Directeurs. 16 oct. 1an.

A Ste. Hérodine, samedi dernier, après une longue maladie soufflée avec résignation. Demoiselle Emilie Montminy, âgée de 59 ans. La défunte était sœur des Révérends MM. Montminy, décédés à St. Gervais.

DECES.

BIJOUTERIES

—ET—
ARGENTERIES

—DE—
PREMIERE CLASSE.

ES soussignés viennent de recevoir le plus bel assortiment d'Argenteries premier choix, de la célèbre manufacture

THE MERIDEN SILVER PLATE CO.
C'est la plus grande variété d'Argenteries qui ait jamais été vue à Québec.

—Cet assortiment consiste en—

Epergues, Services complets, Plateaux, Corbeilles, Huitiers, Beurreries, Anneaux de Serviettes, Etc., Etc.

—AUSSI—
De magnifiques objets de Fantaisie, Plaques en Argent, pour ornementation de chambre de Toilette.

Ces divers articles sont en ne peut mieux convenables aux personnes qui désirent présenter quelques délicieux Chateaux de Noëls. Ils serviront aussi comme étonnantes du Jour de l'An ou Souvenirs de jours de fête.

DEQUET & Cie., Bijoutiers. Québec, 3 Novembre 1875.—12m 355

Assemblée Générale
De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

Il y aura une Assemblée Générale des Membres de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec, LUNDI, le 8ème jour de NOVEMBRE courant, à la Chapelle St. Louis, dans la Basilique, à DEUX HEURES P. M., pour procéder à l'élection des officiers pour 1876.

Par ordre, JOSEPHINE H. HARDY, Secrétaire. Québec, 3 Novembre 1875.—3f 891

Banque Stadacona.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende

6 POUR CENT,

Par année, sur le capital payé de la Banque, a été déclaré pour les derniers six mois de l'année courante. Ce dividende sera payable aux Bureaux de la Banque, à Québec, le et après

MERCREDI, LE 1^{er} DÉCEMBRE PROCHAIN.

Les livres de transfert seront fermés depuis le 16 jusqu'au 30 NOVEMBRE, les deux jours ci-dessus mentionnés y compris.

Par ordre du Bureau, Wm. P. DEAN, Caissier. 892

Québec, 3 Novembre 1875.—3f

Trouvé.

UN petit chien, couleur café, a été trouvé il y a quelques jours sur la rue St. Louis. Le propriétaire pourra recevoir les renseignements nécessaires pour le réclamer, en s'adressant à ce bureau.

Québec, 3 Novembre 1875. 893

NOUVEAUX ARRIVAGES

A LA LIBRAIRIE DE

I. P. DERY,

No. 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

REÇU par le dernier bateau le "MORAVIAN" un nouveau supplément de l'EXPLICATION du CATECHISME de la première enfance à l'usage des Instituteurs et des Institutrices par l'Abbé L. Kinet (Édition cartonnée).

Aussi un nouveau supplément du célèbre ENCRICLI MAGIQUE (prenez garde à la contrefaçon.)

TOUJOURS EN MAINS

un assortiment complet de LIVRES DE PRIÈRES, LIVRES D'ÉCOLES en Français et en Anglais, PAPIERS et ENVELOPPES de toutes sortes. Une grande variété de LIVRES DE COMPTES, Registres de toutes grandeurs, et faits à ordre, FOURNITURES de BUREAUX et d'ÉCOLES en grande quantité, des genres les plus nouveaux.

Aussi la dernière édition des QUARANTE HEURES approuvée par Mgr. l'Archevêque de Québec, le MOIS DES AMES, etc., etc. Le Calendrier et l'Almanach 1876, CIRE, CIERGES, VINS DE MESSE ANALYSE, Brandy, etc. Toute commande reçue sera remplie fidèlement.

I. P. DERY, Libraire. 47 rue St. Pierre, Basse-Ville. Québec, 3 Novembre 1875.—c 629

Recu de Paris par le "Moravian."

Violons, Cornets, Flûtes, Saxhorns, Clarinettes, Barytons, Trombones, etc., etc.

En vente chez A. LAVIGNE, Éditeur de Musique. 113 Rue St. Jean, Québec (Banques d'Épargnes.)

Dernières Compositions

De C. LAVALLEE :

Le Papillon, étude de concert.....\$75 centins.
Souvenir de Tolède, mazurka de sa. lon..... 75 "
Grande marche de concert..... 75 "

En vente chez, A. LAVIGNE, Importateur de pianos. 113 Rue St. Jean, Québec. (Banque d'Épargnes), Québec, 3 Novembre 1875. 719

J. et W. REID,

40, Rue St. Paul, Québec

MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE pour le rembrassage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOURDONNÉ pour les couvertures des maisons.

PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drabe et Manila, de toute grandeur et de toute qualité.

PAPIER À IMPRIMER, Blanc et de couleur, de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER fait à la machine, pour grocerie et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour compte ou mémoires, grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS

De papier à écrire, d'Enveloppes, De plumes et d'Encre

Enfin de toute sorte de Papeteries. Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement. J. & W. REID. Québec, 11 Octobre 1875. 624

AUX CULTIVATEURS !!!

Chance Exceptionnelle!

MME. Vve. Thos. Marchildon offre en vente sa magnifique ferme sise et située sur le fleuve St. Laurent dans le haut de la paroisse de Batiscahan, dont la contenance est de 2 arpents et un tiers de longueur sur environ 40 arpents de profondeur avec une maison grange et étable dessus construits. Cette ferme est l'une des plus productives de la place vu qu'elle possède un sol très riche et est en même temps propre à toute espèce de culture. Pour plus amples informations s'adresser à

Mlle. Vve. THOMAS MARCHILDON. Village de Batiscahan, 27 sept. 1875. Québec, 6 Octobre 1875. 866

La Banque Nationale,

Québec, 28 Sept. 1875.

CETTE Banque paiera à ses actionnaires le et après le DEUX DE NOVEMBRE PROCHAIN un DIVIDENDE DE TROIS ET DEMI PAR CENT sur le capital versé, pour les six mois expirant le 31 OCTOBRE PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé du 15 AU 31 OCTOBRE PROCHAIN inclusivement.

F. VEZINA, Caissier. Québec, 29 Septembre 1875.—5s 857

Tuyaux à Gaz et à Vapeur!

5000 PIEDS de deux pouces.

A vendre à très-bas prix.

J. & W. REID, 40, rue St. Paul. Québec, 25 Octobre 1875. 886

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLS PRIVES.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de la Québec pour obtenir la sanction de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou délinéer des limites ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publié dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills PRIVES doivent être présentées dans les 48 heures premières semaines de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 11 août 1875—11fs 801

AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 19 Octobre 1875.

Il est donné avis que, conformément à la 50^e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 18 NOVEMBRE 1875.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 20 Octobre 1875—11fs. 882

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec, District de Québec. COUR SUPÉRIEURE

Dans l'affaire de HENRI CHARLES BOSSÉ, Failli.

MERCREDI, le TROISIÈME JOUR DE NOVEMBRE prochain, le Failli demandera à la dite cour, sa décharge en vertu du dit acte. Québec, 30 Septembre 1875.

Par JOS. G. BOSSÉ, Son procureur ad litem. Québec, 1er Octobre 1875—1m 860

Acte concernant la Faillite de 1869.

Dans l'affaire de JOHN PEVERLEY, Failli.

AVIS est par le présent donné que le failli a déposé, à mon bureau, un acte de composition et de décharge pour être exécuté par la majorité en nombre des créanciers du dit failli, représentant les trois quarts en valeur de ses biens, sujet à être vérifié en établissant la proportion; et si aucune opposition au dit acte n'est faite à moi, j'ai à trois jours juridiques, depuis le 13ème jour de NOVEMBRE prochain, jour de la dernière insertion de cette annonce, j'agirai sur le dit acte suivant ses termes.

WILLIAM WALKER, Syndic Officiel. Québec, 29 Octobre 1875—6f 890

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec, District de Québec. COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de GEORGE LAMONTAGNE, Failli.

Le Soussigné a déposé au bureau du Protocole de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et le deuxième jour de DÉCEMBRE prochain, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

29 Octobre 1875. GEORGE LAMONTAGNE, Par F. X. DROUIN, Proc. ad litem. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 870

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec, District de Québec. COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de GEORGE LAMONTAGNE, Failli.

Le Soussigné a déposé au bureau du Protocole de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et le deuxième jour de DÉCEMBRE prochain, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

29 Octobre 1875. GEORGE LAMONTAGNE, Par F. X. DROUIN, Proc. ad litem. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 870

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec, District de Québec. COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de NAPOLEON FILION, Failli.

Le Failli demandera sa décharge en vertu du dit acte, le deuxième jour de DÉCEMBRE prochain. 29 Octobre 1875.

F. X. DROUIN, Proc. du Failli. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 867

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec, District de Québec. COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de CÉLESTIN VALLIÈRE, Failli.

Le Soussigné a déposé au bureau du Protocole de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et le deuxième jour de DÉCEMBRE prochain, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

29 Octobre 1875. CÉLESTIN VALLIÈRE, Par F. X. DROUIN, Proc. ad litem. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 869

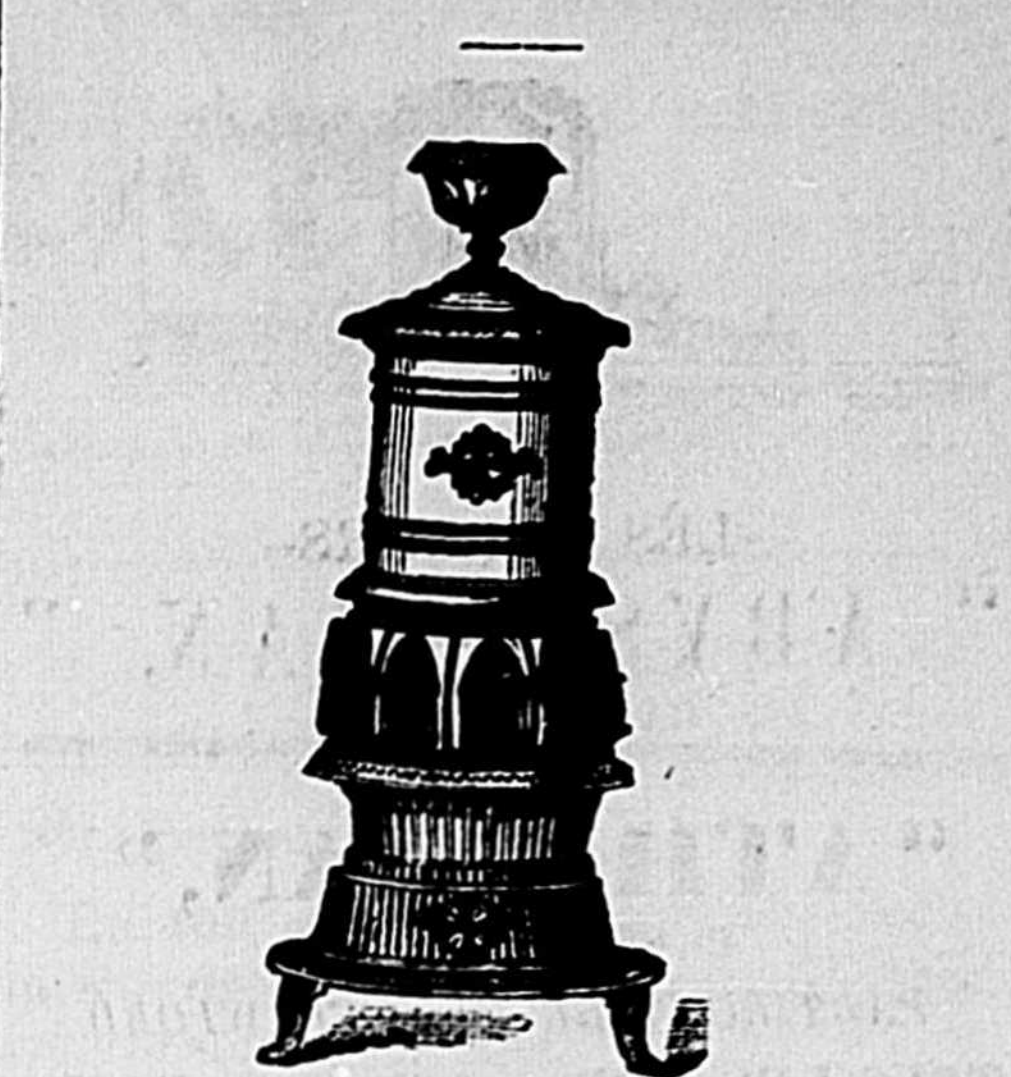
AVIS.

A société de commerce ci-devant existant entre L. M. FRANÇOIS LATOUCHE, ALBERT LÉPINE et MOISÉ BOISJOLI est dissoute par le décès du Sieur François Latouche, le 30 Septembre dernier.

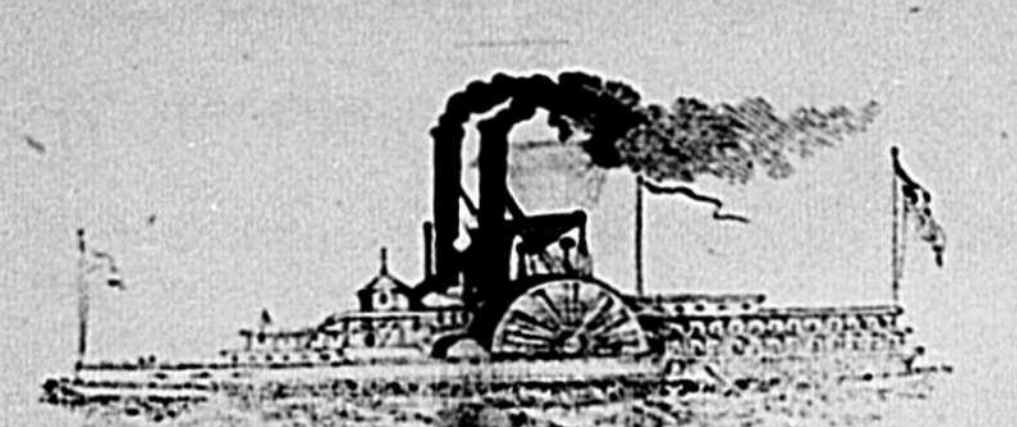
MM. Lépine et Boisjoli continueront seuls leur commerce, et sont autorisés à collecter les crédits de la ci-devant société Latouche & Lépine.

Québec, 29 Octobre 1875.—3f 889

A VENDRE.



LA COMPAGNIE DE NAVIGATION
"UNION"



—LES VAPEURS—
"ABYSSINIAN,"
CAPT. CHABOT,

—ET—
"ATHENIAN,"
CAPT. MORASSE—

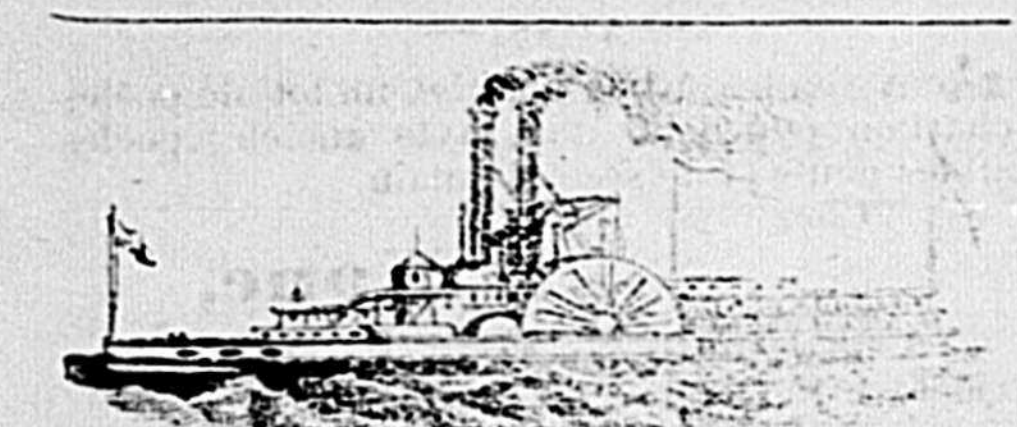
PARTIRONT DU QUAI CRAWFORD
TOUS LES JOURS à 4 Heures P. M.

—POUR—
MONTREAL
ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Prix des Cabines ----- \$1.00

Pour le fret ou passage s'adresser au bureau
de la compagnie.

Québec, 21 Juin 1875. G. PATERSON. 751



Comp. de Navigation à
Vapeur du St. Laurent

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ 1875.
La ligne de cette Compagnie
—POUR LE CELEBRE—

SAGUENAY

EST COMPOSÉE des steamers de première
classe suivants : Capitaine Lecours.
SAGUENAY, "Hamond.
SS. LAWRENCE.

Après LUNDI, le 21 JUIN, les steamers ci
dessus nommés partiront du quai St. André
comme suit, savoir :

LES MARDIS ET VENDREDIS à 7 hrs. A. M.

Le SAGUENAY, pour Chicoutimi et la Baie des
Ha! Ha! à 10 hrs. A. M. St. Paul, Eboles-
mets, Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac.
Les MARDIS ET SAMEDIS à 7 hrs. A. M.

L'UNION pour la Baie des Ha! Ha! à 10 hrs. A. M.

Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Les JEUDIS à 7 hrs. A. M.

Le St. LAWRENCE pour la Baie des Ha! Ha!
à 10 hrs. A. M. Murray Bay, Rivière-du-Loup et Ta-
doussac.

EXCURSIONS SPECIALES.

Les samedis à midi, à commencer le 3 juillet.

Le St. LAWRENCE, pour Murray Bay et la Ri-
vière-du-Loup.

Billets à vendre par MM. Stevenson et Leve,
No. 53, rue St. Pierre, et en face de l'Hôtel St.
Louis, aussi au bureau de la Compagnie, Quai
St. André

A. GABOURY,
Secrétaire.

Québec, 14 Juin 1875.

Librairie, Librairie!

Je soussigné à l'honneur d'annoncer à ses
nombreux lecteurs, qu'il vient de recevoir par
les derniers steamers les articles suivants, savoir :

Lampes pour Églises, chandeliers de toutes
grandeurs, très bien ornés, croix de procession,
burettes, portes-reliquaires, ex-voto, man-
dailles en or et en argent, calices, ciboires, fran-
ches en or et en argent, etc., etc. Livres de
prière chant de la dernière édition, accompa-
gnés du chant grégorien par l'abbé Lagacé, cette
édition est unique, l'Histoire de l'Église par
l'abbé Darms, très-bien reliée en 19 vols.

Merveilles divines dans les âmes du Purga-
toire, par Rossignoli. Merveilles divines dans
les Saints des temps modernes, par le même.
Merveilles divines dans les Saints du Moyen
Âge, par le même. Le chrétien dans le monde.
Charles de Ste. Foi. Devoirs envers les pauvres.
Vercyusse, Méditations pratiques, 2 vols. Mil-
lat, Jésus vivant dans la piété. Science du
Salut. Œuvres complètes du Père Faber. Tout
pour Jésus. Pied de la croix. Le précieux sang.

Les sept Sacraments.
Trésor de la douce pitié par un religieux tra-
piste. Marchal, l'homme, la femme, la cor-
réction comme il faut.

Le Conseiller du Peuple, par un prêtre du di-
cèse de Montréal. Traité de Politesse et du
bon Ton, par le même.

—AUSSE—
Un nombre considérable d'autres livres de
piété et de prières de toutes sortes, Chemin de
Croix, Vin de Messe (analyse), Vin d'Oporto
pour malades, Vin Sherry, très-fins, Eau-de-Vie
de la première qualité, Liqueurs de toutes sortes,
Huiles d'olives, Encens, Cierge, Hosties, Ben-
itiers. Statues de toutes grandeurs et de tout
genre. (Les mêmes pourraient être importés à
bon prix de très-bons modèles.) Chapeteaux mon-
tés en or et en argent, Livres classiques de tou-
tes sortes, français et anglais, papeterie, four-
nitures de bureau, Encre communicative et autres
etc., etc. Le tout à très-bas prix.

J. A. LANGLAIS,
Libraire,

Rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, Juillet 1874

ROBERT MORGAN,

Agent et Importateur de Pianos ap-
partenant aux célèbres manu-
factures de

STEINWAY, CHIKERING ET HAINES.

Pianos Cottage

De Zeiter & Winkelmann, Braunschweig.

SEUL agent pour les Harmoniums provenant
de la manufacture MASON & HAMLIN, de
Boston, Mass., E. U., les meilleurs harmoniums
connus pour Salons.

La médaille d'or de l'exposition de Vienne a
été décernée à la Manufacture d'Harmoniums
de MASON & HAMLIN, pour l'excellence incontest-
table de ses Harmoniums. Ce prix qui lui a été
décerné est la reconnaissance publique de la
supériorité de ses instruments de musique.

M. Morgan a actuellement en main un nom-
bre considérable des instruments ci-dessus men-
tionnés, et plusieurs autres provenant des meil-
leures manufactures, de première et de seconde
main et que, vu la rareté d'argent et l'état
déplorable de notre situation monétaire, il vendra
argent comptant aux prix les plus modiques.

—Aussi— Plusieurs Harmoniums et Pianos à
louer pour la saison d'été.

R. MORGAN,
16, rue la Fabrique.
Québec, 21 Juin 1875 627

Fer en Saumon,

A vendre par
CHAS. POSTON & Cie.
6 Oct. 1875.

Charbon pour Maison,

A vendre par
CHAS. POSTON & Cie.
6 Oct. 1875.

CHARBON pour CHAUDIERES

A vendre par
CHAS. POSTON & Cie.
6 Oct. 1875.

OKÉ POUR FONDERIE,

A vendre par
CHAS. POSTON & Cie.
6 Oct. 1875.

CHARBON POUR FORGE,

A vendre par
CHAS. POSTON & Cie.
6 Oct. 1875.

ANTHRACITE AMERICAINE!!

A vendre par
CHAS. POSTON & Cie.
6 Oct. 1875.

Anthracite de Welsh Crible!!!

A vendre par
CHAS. POSTON & Cie.
6 Oct. 1875.

Terre à Feu,

A vendre par
CHAS. POSTON & Cie.
Québec, 6 Octobre 1875.—1m 868

A Louer

UN ENGIN DUNKEY
—DE LA—

Force de Six Chevaux.

S'adresser à
J. & W. REID,
40, Rue St. Paul.
Québec, 11 Octobre 1875. 874

La Merveille du Siècle.

Les Médecins Déroutés.

PROBABLEMENT il y a peu de circonstances
où un médecin travaille avec autant de sym-
pathie pour son patient que lorsqu'il est appelé
à administrer le soulagement à un homme qui
souffre d'une attaque de Rhumatisme Chronique.

Le rhumatisme est une maladie du sang et on
ne peut obtenir aucun soulagement permanent
sans purifier le sang des substances éliminées
qui empêchent la circulation du sang et causent
l'inflammation et la douleur.

Le grand succès du "DIAMOND RHEUMA-
TIC CURE" dans la guérison de cette maladie
est dû à son pouvoir de purifier le sang et lui
donner une circulation saine. Ce remède agit
aussi d'une manière salutaire sur les intestins,
ce qui est très-essentiel à la guérison du rhuma-
tisme, et personne ne lira le certificat suivant
avec plus d'intérêt et de plaisir que les médecins
qui ont réellement à cœur le soulagement de
leurs patients souffrants :

Montréal, 24 avril 1874.

MM. DEVINS ET BOLTON,
Messieurs,

Je vous prie de m'excuser, si je désire ren-
dre témoignage en faveur de votre précieux
remède, le "Diamond Rheumatic Cure." Per-
mettez-moi d'ajouter, j'ai beaucoup souffert
de cette maladie si commune et si douloureuse
le rhumatisme.

Avant d'entendre parler des merveilleuses gué-
risons opérées par l'agent, M. Conner durant son
court séjour au St. Lawrence Hall, je me suis
avisé de me procurer une bouteille. Quel me
fut mon plaisir, sans avoir la moindre confiance
dans ce remède ou dans ses bons effets; après
avoir pris la moitié d'une bouteille, je me suis
trouvée complètement guéri. Depuis cette époque
plus de quatre semaines se sont écoulées et je
suis encore bien, sans aucune douleur ni indice
d'un retour de la maladie.

Pour le bien de l'humanité souffrante, faites
connaître à tous les heureux résultats que j'ai
éprouvés en faisant usage du "Diamond Rheu-
matic Cure."

Votre dévoué,
J. B. Buss,

Marchand d'huîtres et de fruits,
138, rue St. Jacques.

Montréal, 9 avril 1874.

MM. Devins et Bolton. C'est avec grand plaisir
que je recommande le "Diamond Rheumatic
Cure" que j'ai depuis plusieurs années je souffrais
du rhumatisme, lorsque je lus votre annonce qui
paraissait dans le "National," et j'achetai deux
bouteilles de Devins et Bolton. Grâce à Dieu,
je suis maintenant bien, grâce à l'efficacité de
votre merveilleuse médecine. Vous pouvez vous
servir de ce certificat pour le bénéfice de ceux
qui souffrent, si vous le désirez. Respectueuse-
ment votre,

Jacques Paquette, Comis.
No. 235, rue St. Jacques.

UN SPECIFIQUE INFALLIBLE

Eloignant la cause du rhumatisme, l'ironie
aigu ou musculaire, Lombago, Sciaticque, Mal de
tête nerveux, Névralgie de tête, de cœur, d'esto-
mac et de rognons, Tic Douloureux, mal de nerfs
douloureux passagers, entorses, enflures, mal de
dos et de reins, faiblesses de rognons, fatigue,
langueur, abattement et maladies chroniques.

Dans les cas ordinaires une dose ou deux sui-
fi ent. On vient toujours à bout des cas les plus
extraordinaires lorsque l'on en prend
deux ou trois bouteilles. Par ce remède simple
et efficace, on épargne des centaines de piastres
à ceux qui sont le moins à même de le dépenser
pour l'achat de prescriptions inutiles.

Ce remède est préparé par un médecin so-
gneux, expérimenté et consciencieux, qui obéit
à de nombreux amis qui se trouvent dans la pro-
fession, dans le commerce et parmi le peuple.
Chaque bouteille est garantie contenir toute la
force du remède dans son plus haut état de pureté
et est supérieure à tout autre remède composé
contre cette terrible maladie.

Ce remède est en vente chez tous les Pharma-
ciens de la Province. S'il arrive que votre Pharma-
cien ne l'ait pas parmi ses remèdes, dites-lui
de se le procurer chez :

DEVINS & BOTON,
Porte voisine du Palais de Justice, Rue Notre-
Dame, Agents-Général pour la Province
Québec.

Prix : \$1.00 la bouteille; grandes bouteilles
\$2.00.

Québec, 19 Juin 1874.—c. 421

A PRETER.

\$16,000.00

Sur propriétés de ville ou de la Campagne

S'adresser à

LOUIS LESSARD,
Sec. Trés.

Société de Construction Permanente
de Québec, Mai, 1875.

Québec, 7 Mai 1875.—12m 601

Avis—Chis. Ed. Poire.



NOUVELLES

MARCHANDISES

NOUS VENONS DE COMPLÉTER PAR LES
derniers arrivages d'Europe notre assorti-
ment de Marchandises d'Automne et d'hiver,
compréhant une grande variété de

DRAPS DOUBLE FOULES

DRAPS DE MOSCOU.

DRAPS DE CASTOR.

IMITATIONS DE LOUTRE.

IMITATIONS DE CASTOR.

TWEEDS ÉCOSSAIS, PATRONS DE VES-
TES.

ECHARPES DE LAINE POUR MESSIEURS.

CHALES.

NUAGES.

TOFFES A ROBES.

VELOURS.

FLANELLES.

COUVRE-PIEDS.

MERINOS.

ALPACAS.

COUVERTURES DE VOYAGE.

CAPOTS DE CAOUTCHOUC.

GILETS DE LAINE.

GANTS ET MITAINES.

CREMONES, Etc., Etc.

JOS. HAMEL & FRÈRES,
Rue Sous-le-Fort.

**Capots de Chats Sau-
vages.**

NOUS offrons en vente un Magnifique choix de
ces Capots

—AUSSE—
CASQUES de Pelletteries et d'imitations.

En gros et en détail,
chez

JOS. HAMEL & FRÈRES,
Rue Sous-le-Fort.

**Couvertures de Laine,
PARDESSUS EN FEUTRE.**

260 PAIRES de Couvertures de Laine,
légèrement endommagées.

En vente à une réduction considérable, chez

JOS. HAMEL & FRÈRES,
Rue Sous-le-Fort

MARCHANDISES CANADIENNES

VENANT D'ÊTRE REÇU

TWEEDS CANADIENS.

Couvertures de Laine do

Flanelles do

Laines do

Cotons do

Bas, etc., etc. do

En vente chez

JOS. HAMEL & FRÈRES,
Rue Sous-le-Fort.

VALISES, SACS DE VOYAGE.

NOUS avons toujours en mains un assortiment
complet de

Grandes Valises en Cuir (Saratoga) en zinc
pour Dames et Messieurs.

Valises ordinaires en Cuir et en Toile Crée.
Porte-manteaux pour Messieurs.

Sachets en Cuir pour Dames.
Sacs de Voyage de Toile, etc., etc.

JOS. HAMEL & FRÈRES,
Rue Sous-le-Fort.

CLAQUES DE CAOUTCHOUC.

NOUS venons de recevoir

Souliers de Caoutchouc,
Par-dessus de Feutre avec Semelles en Feutre,
Pantoufles de Feutre,
Souliers d'Original, etc., etc.

En vente en gros et en détail, chez

JOS. HAMEL & FRÈRES,
Rue Sous-le-Fort.

Nouveaux Tapis.

NOUS venons de recevoir et offrons en vente, à
des prix extrêmement réduits, un choix très
varié de nouveaux Tapis de Bruxelles, Tapis
Tapisserie, Tapis Impérial, Tapis Kidderminster,
Tapis Écossais, Tapis de Feutre, Tapis pour Esca-
liers, Tapis pour Tables, Toiles cirées. Anglaises
pour parquets dans toutes les largeurs

—AUSSE—
Damas de Soie pour Rideaux, Damas Laine
pour Rideaux, Reus de Laine pour Rideaux, Ri-
deaux de Toile, Corniches en Cuir, Bordures,
Glands, pour Rideaux.

Jos. Hamel et Frères,
RUE SOUS-LE-FORT.
Québec, 6 Octobre 1875 422



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada
pour le transport des Malle

CANADIENNES ET DES ÉTATS-UNIS.

1875.—Arrangements d'ETE.—1875

CETTE LIGNE se compose des puissants stea-
mers en fer de première classe suivants, 141
sur le Clyde, à double engins.

SARDINIAN.....4200 En construction.

CIRCASSIAN.....3400 Capt. J. Wylie.

POLYNESIAN.....4200 Capt. R. Brown.

SARATOGA.....3600 Capt. A. Aird.

SCANDINAVIAN.....3000 Lt. Smith, R. N. R.

PRUSSIAN.....3000 Lt. Dutton, R. N. R.

AUSTRIAN.....3700 Capt. J. Ritchie.

NESTORIAN.....2650 Capt. W. H. H.

PERUVIAN.....2600 Capt. Richardson.

CAPIAN.....3200 Capt. Trocks.

HIBERNIAN.....3400 Lt. Archer, R. N. R.

MANITOBA.....3400 Capt. Hugh Wylie.

CANADIAN.....3000 Capt. McKenzie.

NONA SCOTIAN.....2300 Capt. Grange.

NORTH AMERICAN.....1783 Capt. J. Miller.

CORINTHIAN.....2400 Capt. Jas. Scott.

PHOENICIAN.....1350 Capt. Wilson.

WALDESIAN.....1650 Capt. E. Scott.

ST. ANDREW.....1432 Capt. A. Woods.

ST. PATRICK.....1297 Capt. Stephens.

NEWFOUNDLAND.....1500 Capt. Myles.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA

MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et
de QUEBEC chaque SAMEDI, arrêtant à
Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les
Malle et les Passagers allant en Irlande et en
Ecosse ou en venant) partiront comme suit :

QUEBEC :
Samedi, Octobre 1875.

SCANDINAVIAN....." 2 " "

SARATOGA....." 9 " "

SARDINIAN....." 16 " "

PERUVIAN....." 22 " "

PRUSSIAN....." 30 " "

POLYNESIAN....." 6 Nov. " "

SCANDINAVIAN....." 13 " "

MOHAVIAN....." 20 " "

Prix du Passage de Québec :

Chambre \$70 ou \$80

Entrepont \$25

—000—

LES VAPEURS DE LA

LIGNE DE GLASGOW

(Partant de Glasgow tous les MARDIS et de Qué-
bec tous les JEUDIS, feront le voyage comme suit
de Québec :

PHOENICIAN.....le ven vers le 30 Septembre.

WALDESIAN....." 7 Octobre.